

24 avril 1872

DÉBATS DU SÉNAT DU CANADA

Le mercredi 24 avril 1872

Son Honneur le Président occupe le fauteuil à trois heures de l'après-midi.

* * *

PROPRIÉTÉ LITTÉRAIRE ET ARTISTIQUE

L'hon. M. RYAN présente une pétition concernant la propriété littéraire et artistique émanant de la Chambre de commerce de la Puissance et attire de nouveau l'attention du gouvernement sur ce sujet.

* * *

COMMUNICATION POSTALE PAR BATEAU À VAPEUR AVEC LES INDES OCCIDENTALES

Sur présentation d'une pétition de l'hon. M. DICKEY concernant les communications directes par bateau à vapeur entre le Canada, d'une part, et les Indes occidentales et le Brésil, d'autre part, l'hon. M. CAMPBELL déclare que ces communications pourraient sans doute être établies prochainement, que le gouvernement, qui est désireux d'assurer les communications en question, étudie actuellement des propositions en faveur de ce projet, mais qu'il ne peut évidemment pas dire si elles seront acceptées ou non.

L'hon. M. RYAN : Avec les Indes occidentales étrangères ou britanniques?

L'hon. M. CAMPBELL : Nous espérons que la chose serait possible tant avec les Indes occidentales britanniques qu'étrangères.

* * *

IMPRESSIONS

L'hon. M. SANBORN présente le rapport du Comité mixte des impressions approuvant les mesures prises par M. Hartney en vue de l'impression du rapport de M. Dawson, lequel rapport sera examiné lundi.

* * *

NAVIGATION SUR LE SAINT-LAURENT

L'hon. M. LETELLIER de ST-JUST demande si le gouvernement a l'intention de protéger la navigation sur le

Saint-Laurent, soit en stationnant des remorqueurs du tonnage et de la puissance requis pour aider et sauver des navires ainsi que l'équipage des navires qui quittent chaque année les ports de Montréal et de Québec pendant les derniers jours de la saison de navigation, soit en accordant des stimulants aux compagnies à cette fin.

Il demande également si le gouvernement a l'intention d'accorder des récompenses aux résidents de la rive sud du Saint-Laurent, des comtés de L'Islet et de Kamouraska qui, au péril de leur vie, ont réussi à sauver les équipages des navires abandonnés au milieu des glaces au cours des durs froids de l'automne dernier.

L'hon. M. MITCHELL répond que le gouvernement n'a pas l'intention de stationner des remorqueurs le long du Saint-Laurent pour venir en aide aux navires. Le gouvernement a pour principe de ne pas s'ingérer dans les affaires des compagnies privées lorsqu'elles peuvent rendre les mêmes services. La compagnie de remorqueurs de Québec est parfaitement gérée, d'après ce qu'en dit le milieu des affaires. C'est seulement lorsqu'il n'a pas été possible d'obtenir les services de ces compagnies et que des vies et des biens étaient en danger que le gouvernement a jugé bon d'intervenir. En fait, le gouvernement n'a pas de bateau pouvant servir à cette fin. Le *Druid* n'est pas en état d'être mis à l'eau et le *Napoléon* est indispensable pour assurer le fonctionnement du Service des phares. Quant à la dernière partie de la première question, le gouvernement a toujours fait de son mieux pour aider lesdits navires. Quant à la deuxième question, le budget de l'année dernière prévoyait un montant d'argent pour récompenser ceux qui s'étaient distingués en sauvant des vies et des biens. Le ministère étudie actuellement des demandes de récompenses relatives à l'héroïsme dont les habitants de L'Islet et de Kamouraska ont fait preuve, et ces personnes recevront l'attention à laquelle elles ont droit.

* * *

PÊCHERIES

L'hon. M. SANBORN donne préavis d'une demande de renseignements concernant les dépenses que les gouvernements britannique et canadien ont faites au cours de la dernière session pour protéger les pêcheries.

La séance est levée.